

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Quatorzième session de la Conférence des Parties
La Haye (Pays-Bas), 3 – 15 juin 2007

Compte rendu résumé de la sixième séance plénière

15 juin 2007: 13 h 30 – 17 h 50

Présidente: G. Verburg (Pays-Bas)
Vice-Président: A. van de Zande (Pays-Bas)
Président du Comité I: G. Leach (Australie)
Vice-Président du Comité II: C.S. Cheung (Chine)

Secrétariat: W. Wijnstekers
J. Barzdo

Rapporteurs: J. Caldwell
P. De Angelis
J. Gray
T. Inskipp
W. Jackson
C. McLardy

Questions administratives

8. Rapports des Comités

8.2 Rapport du Président du Comité pour les animaux (suite)

La Présidente de la session indique qu'à la réunion du bureau tenue pendant la pause du déjeuner, il y a eu une pleine représentation des Parties pour ou contre sa décision de la séance précédente en faveur de la validité du vote contre la réouverture du débat sur le projet de décision concernant le rorqual commun, au point 8.2 de l'ordre du jour. Elle indique que le bureau a estimé que toutes les Parties avaient agi de bonne foi, qu'il a déploré la confusion créée à la séance précédente mais qu'il n'y avait aucun moyen de revenir en arrière et d'interpréter avec certitude ce qui avait été dit; la Présidente précise que le bureau a établi qu'elle a pris une décision et que celle-ci a été contestée conformément au règlement intérieur mais approuvée à la majorité, et qu'il a pris note des vues exprimées contre sa décision, ainsi que des préoccupations suscitées par le système de vote. Elle demande aux Palaos de faire preuve de compréhension et déclare qu'avant tout nouveau scrutin, elle indiquera clairement aux Parties la nature du vote afin que les travaux se poursuivent dans la transparence. Elle demande s'il y a des commentaires.

Les Palaos se déclarent déçus. En tant que nouvelle Partie, ils comptaient sur le Secrétariat pour les informer sur le règlement intérieur. Ils ajoutent qu'ils sont préoccupés par le parti-pris de certaines décisions et estiment que cela n'est pas sans effets sur l'intégrité de la Convention. Saint-Vincent-et-les-Grenadines craint que la décision du bureau ne crée un précédent et ne sape le règlement intérieur au détriment de l'équité et de la transparence. S'exprimant au nom de pays des Caraïbes orientales, elle souhaite qu'il soit noté dans le compte rendu qu'en cas de situation similaire, elle remettrait en question la capacité de la Convention de prendre des décisions sans accorder de faveurs. Le Japon partage le point de vue des Palaos et demande que ce soit enregistré.

La Norvège demande que les résultats du vote précédent soient affichés à l'écran. La Présidente remercie les intervenants et demande que l'on avance dans l'examen des points restants de l'ordre du jour. S'exprimant sur un point d'ordre, l'Islande appuie la demande de la Norvège. Le Secrétaire général fait observer que la Présidente a décidé que le bureau avait confirmé que ce point de l'ordre du jour avait été traité. Saint-Kitts-et-Nevis fait remarquer que les résultats d'autres votes ont été affichés pendant la session et ne comprend pas pourquoi ils ne le seraient pas pour ce vote.

Le Brésil appuie la décision de la Présidente et l'avis du bureau et soumet une motion pour clore le débat sur cette question. Le Secrétaire général déclare que dans ce cas, l'article 18, paragraphe 2. d), s'applique. L'Allemagne, s'exprimant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, appuie la motion du Brésil. La Guinée, le Libéria et le Qatar y sont opposés. La Présidente demande un vote et la motion du Brésil de clore le débat est acceptée par 74 voix pour, 37 contre et neuf abstentions (vote 1) et le projet de décision figurant dans le document CoP14 Com. I. 7 est adopté. A la demande de Sainte-Lucie, les résultats du vote sont affichés.

La Présidente demande que le Président du Comité II poursuive son rapport sur le travail accompli au titre du point 8.2 de l'ordre du jour. Le Président du Comité II indique que la recommandation concernant le budget du Comité pour les animaux, renvoyée au Comité II lors d'une précédente séance plénière, est en cours d'examen dans le cadre du point 7.3 de l'ordre du jour.

8.3 Rapport de la Présidente du Comité pour les plantes (suite)

Le Président du Comité II indique que la recommandation concernant le budget du Comité pour les plantes, renvoyée au Comité II lors d'une précédente séance plénière, a été examinée dans le cadre du point 7.3 de l'ordre du jour.

Le Président du Comité I indique que les 14 projets de décisions portant sur divers sujets et le projet d'amendement à la résolution Conf. 10.13 (Rev. CoP13), Application de la Convention aux essences forestières, figurant dans l'annexe au document CoP14 Doc. 8.3 (Rev. 1), ont été approuvés par consensus avec quelques amendements mineurs. Les textes amendés figurent dans le document CoP14 Com. I. 9 (Rev. 1) où "les quotas d'exportation annuels nationaux" remplace "les quotas d'exportation nationaux fixés" dans le projet d'amendement à la résolution Conf. 10.13 (CoP13). Cette correction n'a pas été enregistrée dans le compte rendu résumé CoP14 Com. I. Rep. 14 mais le sera dans sa version révisée. Les projets de décisions et le projet d'amendement à la résolution Conf. 10.13 (Rev. CoP13) figurant dans le document CoP14 Com. I. 9 (Rev. 1) sont adoptés avec la correction indiquée.

8.4 Rapport conjoint du Président du Comité pour les animaux et de la Présidente du Comité pour les plantes (suite)

Le Président du Comité II rappelle que les recommandations concernant quatre questions traitées sous ce point de l'ordre du jour ont été renvoyées au Comité II à une séance plénière précédente.

Il indique qu'il a été convenu que lorsque les sessions consécutives du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes comporteraient une séance commune, les sessions de chaque Comité dureraient quatre jours; dans le cas contraire, elles dureraient cinq jours. Ce point est confirmé.

Le Président du Comité II indique que son Comité a convenu que le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes pouvaient adopter leur propre règlement intérieur, et qu'il s'est donc accordé sur le projet d'amendement à la résolution Conf. 11.1 (Rev. CoP13), figurant dans le document CoP14 Com. II. 3. Ce document inclut aussi le projet de décision agréé concernant le manuel destiné aux membres du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes. Les textes figurant dans le document CoP14 Com. II. 3 sont adoptés.

Le Président du Comité II indique que les projets de décisions relatifs au cours de maîtrise de Baeza sur l'accès aux espèces dans le commerce, leur gestion et leur conservation, ont été

examinés au point 16 de l'ordre du jour, et que le document CoP14 Doc. 16 présente un projet de décision à ce sujet. L'Uruguay rappelle qu'il a précédemment demandé la réouverture du débat sur ces projets de décisions mais, comme le temps manque, il demande à présent qu'il soit enregistré que le Secrétariat appuiera le cours de maîtrise de Baeza. L'Argentine, les Bahamas, le Chili, le Costa Rica, le Koweït, le Mexique, le Pérou et le Suriname demandent eux aussi que ce soit enregistré. Le Mexique se réfère spécifiquement à l'appui déjà exprimé par le Secrétariat au Comité II. Le Secrétaire général réaffirme que le Secrétariat continuera d'appuyer le cours de maîtrise à l'Université internationale d'Andalousie, dans la mesure des fonds disponibles; il ajoute que le Secrétariat appuie un cours similaire dispensé à l'Université du Kent.

Le Président du Comité I indique que son Comité a approuvé le projet d'amendement à la résolution Conf. 13.10 figurant dans le document CoP14 Com. I. 8. Cet amendement est adopté.

8.5 Rapport du Comité de la nomenclature (suite)

Le Président du Comité I informe les participants que les projets d'amendements à la résolution Conf. 12.11 (Rev. CoP13) joints en annexe au document CoP14 Doc. 8.5, et le projet de décision à l'adresse au Secrétariat figurant dans le paragraphe B de la partie *Commentaires du Secrétariat* de ce document, ont été approuvés. Ces projets sont adoptés. Il déclare aussi que son Comité appuie la réorganisation des espèces animales dans les annexes de manière à les présenter dans l'ordre alphabétique aux niveaux de l'ordre, de la famille et du genre. La Conférence en prend note.

Questions stratégiques

16. Renforcement des capacités (suite)

Le Président du Comité II déclare que son Comité a examiné le document CoP14 Doc. 16 et les projets de décisions qui y sont joints en annexe, ainsi que les projets de décisions concernant le cours de maîtrise, figurant à l'annexe 1 du document CoP14 Doc. 8.4. Il déclare que les projets de décisions figurant dans le document CoP14 Com. II. 4 ont été préparés après discussion et approuvés. Il explique que le projet de décision résultant des discussions au Comité II concernant la nécessité que les organisations régionales jouent un rôle dans le renforcement des capacités à la CITES a lui aussi été approuvé. Il précise que le texte de cette décision figure dans le compte rendu résumé CoP14 Com. II. Rep. 15. Ces projets de décisions sont adoptés.

14. La CITES et les moyens d'existence

Le Président du Comité II indique qu'un groupe de travail présidé par l'Afrique du Sud a été établi et que les projets de décisions formulés par ce groupe figurent dans le document CoP14 Com. II. 12. Il ajoute que ces projets ont été approuvés avec la suppression des mots entre crochets à la fin du document. Les projets de décisions et le texte amendé les accompagnant, figurant dans le document CoP14 Com. II. 12, sont adoptés.

Questions administratives

7. Financement et budget du Secrétariat et des sessions de la Conférence des Parties (suite)

7.3 Programme de travail chiffré du Secrétariat pour 2009 à 2011 (suite)

Le Président du Comité II indique que la réunion des *Amis du Président* était presque parvenue au consensus sur un pourcentage d'augmentation des contributions des Parties au budget.

Le Mexique déclare ne pas approuver l'augmentation initiale proposée mais être prêt à appuyer une augmentation de 7,5% dans l'intérêt du consensus. Les Pays-Bas conviennent de la nécessité du consensus. Le Japon partage généralement les vues du Mexique mais n'est pas en mesure d'accepter une augmentation de 7,5% et demande donc un vote. La Colombie réagit à la demande de la Présidente d'appui à la motion du Japon, et les Etats-Unis et l'Argentine se déclarent opposés à cette motion, espérant que l'accord pourra être atteint par consensus. Le

Secrétaire général explique que la motion du Japon aurait pour effet de clore le débat. Cette motion est rejetée par 35 voix pour, 75 contre et 14 abstentions (vote 2).

La Présidente estime que ce résultat montre l'absence de volonté qu'un vote sur le budget ait lieu et demande au Japon de ne pas faire barrage au consensus. Le Japon demande un vote sur une augmentation de 3% des contributions des Parties au budget et suggère que les 4,5% supplémentaires nécessaires pour parvenir à l'augmentation de 7,5% proposée par le Mexique soient prélevés sur le solde du fonds d'affectation spéciale de 2007, qui est de 731.917 USD. Il note que le fonds a une réserve opérationnelle intacte de 700.000 USD. L'Indonésie et la Malaisie s'associent à cette suggestion mais le Président du groupe de travail sur le budget explique que le Secrétariat est tenu de garder une réserve opérationnelle. Il prévient que si le solde était utilisé pour couvrir les coûts ordinaires, il ne resterait rien pour les imprévus.

Les Etats-Unis se déclarent opposés à la suggestion du Japon parce que c'est l'utilisation de ces fonds qui a conduit à la crise actuelle, parce que les effets de leur utilisation sur le Secrétariat et sur la CITES ne sont pas clairs, et parce qu'ils estiment que cette suggestion a été faite trop tard pour qu'une décision adéquate soit prise. Ils proposent que la gestion du budget soit plus transparente et demandent que cette question soit renvoyée au Comité permanent.

La Suède, de même que la République tchèque, l'Allemagne, le Kenya, la Suisse et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, déclarent qu'ils préféreraient une augmentation de 15% mais pourraient approuver une augmentation de 7,5% dans l'intérêt du consensus. De même, la France demande instamment aux Parties d'appuyer une augmentation de 7,5% dans l'intérêt du consensus.

La Colombie, appuyée par la Malaisie, souligne l'importance de respecter toute éventuelle augmentation budgétaire décidée, et donc d'avoir à l'esprit la capacité des Parties de payer leur quote-part.

Le Japon réitère sa demande d'un vote au cas où la Présidente demanderait le consensus et, en réponse à un point ordre des Etats-Unis, précise qu'il demande un vote sur la proposition des Pays-Bas d'une augmentation de 7,5% du budget et, en cas d'échec, un vote sur une augmentation de 3%. Les Pays-Bas soulignent qu'ils n'ont pas fait une telle proposition mais ont simplement appuyé l'appel au consensus lancé par le Mexique. Les Etats-Unis et le Président du groupe de travail sur le budget indiquent que la proposition du Mexique subsiste, ce que confirme le Mexique. La Présidente demande s'il y a consensus sur cette proposition mais le Japon réitère sa demande d'un vote en précisant que le vote devrait se faire dans l'ordre suivant: sur la proposition des *Amis du Président* d'une augmentation des contributions de 7,5%, puis sur la proposition d'une augmentation des contributions de 3% avec un prélèvement de 4,5 % sur la réserve du fonds d'affectation spéciale, et enfin sur la proposition d'une augmentation des contributions de 15%. La Présidente précise que le vote portera sur la proposition d'une augmentation de 7,5% des contributions des Parties. Le Secrétaire général explique que selon l'article 18, paragraphe 2. d), la procédure correcte est de clore le débat avant un vote sur le fond. La Suède demande un point ordre et, appuyée par le Royaume-Uni, elle fait valoir que le vote précédent s'est prononcé contre la clôture du débat. Le Royaume-Uni ajoute que si un vote doit avoir lieu, il préférerait que ce soit au sujet d'une augmentation de 15%. La Suisse, en tant que gouvernement dépositaire, et appuyant le Royaume-Uni, note que la proposition d'une augmentation de 15% a déjà été soumise. La France en convient et note que les votes sur les propositions devraient avoir lieu dans l'ordre dans lequel elles ont été faites. Le Secrétaire général déclare que l'ordre approprié pour les votes serait de commencer par celui sur une augmentation de 15% des contributions des Parties, puis celui sur une augmentation de 7,5%, et enfin celui sur une augmentation de 7,5% comprenant une augmentation de 3% des contributions des Parties et un prélèvement de 4,5% sur le solde du fonds d'affectation spéciale.

Pour les Etats-Unis, s'exprimant sur un point d'ordre et appuyés par la Chine, il est entendu qu'il n'y a pas lieu de voter sur la proposition d'une augmentation de 15% puisqu'elle a été renvoyée aux *Amis du Président*. Si elle était réintroduite, il faudrait voter sur elle après avoir voté sur les autres propositions. Le Royaume-Uni, sur un point d'ordre, persiste à dire que la proposition d'augmentation de 15% faite par les Pays-Bas à la quatrième séance plénière n'a pas été retirée.

Le Secrétaire général confirme que cette proposition subsiste. La Présidente demande un vote sur la proposition d'une augmentation de 15%; celle-ci est rejetée par 46 voix pour, 65 contre et 14 abstentions (vote 3).

La proposition d'une augmentation de 7,5% est ensuite rejetée par 73 voix pour, 35 contre et 18 abstentions (vote 4).

Enfin, la proposition du Japon d'une augmentation de 7,5% incluant une part prélevée sur le solde du fonds d'affectation est rejetée par 53 voix pour, 52 contre et 20 abstentions (vote 5).

Le Secrétaire général note que cette situation est sans précédent dans l'histoire de la CITES et souligne que la CoP14 ne peut s'achever sans l'adoption d'un budget. Craignant que les délibérations sur le budget n'envoient un message négatif au public, la Présidente propose une augmentation de 7,5% avec la possibilité que le Comité permanent vérifie si les réserves peuvent être utilisées. Le Japon est opposé à cette suggestion. L'Irlande demande si les fonds de réserve seraient utilisés en plus des 7,5% ou en tant que partie des 7,5%. Le Mexique demande si la suggestion implique l'acceptation de la proposition du Japon, sous réserve de fonds de réserve disponibles. La Suisse souligne que le libellé devrait être clair et le Chili suggère un bref ajournement pour préparer un projet de texte. La séance est ajournée pendant 10 minutes.

La séance reprend et le Président du groupe de travail sur le budget précise ce qu'il faut entendre par "augmentation nominale" et énumère les décisions prises à la CoP11 qui ont entraîné des réductions dans le fond de réserve. Dans un esprit de compromis, il suggère une augmentation de 6% du budget mais sans directive au Comité permanent au sujet des réserves. L'Argentine, le Chili, la France, l'Italie et le Mexique accueillent favorablement cette proposition. L'Argentine fait observer que la nature du débat reflète l'opinion des Parties vis-à-vis de la Convention, et le Chili souligne la nécessité de plus de transparence sur les questions budgétaires. Le Japon se déclare opposé à la proposition de 6% d'augmentation et la question est mise aux voix. La proposition est adoptée par 93 voix pour, 14 contre et 14 abstentions (vote 6). Les Etats-Unis rappellent qu'ils estiment que leurs contributions sont volontaires et que leur niveau réel est décidé par un processus interne de budgétisation.

Toujours sur les questions budgétaires, le Président du Comité II note que le texte du projet de résolution inclus dans le document CoP14 Com. II. 32 devra être amendé de manière à indiquer le pourcentage d'augmentation agréé. Il suggère que le Secrétariat calcule les montants sur la base d'une augmentation de 6%. Il en est ainsi décidé et le projet de résolution figurant dans le document CoP14 Com. II. 32 est adopté tel qu'amendé.

L'Australie indique que le ministre australien de l'environnement et des ressources en eau n'a pas pu participer à la table ronde ministérielle au début de la semaine mais qu'il a envoyé un message vidéo. Dans la vidéo alors projetée, le ministre australien, M. Malcolm Turnbull, annonce que son gouvernement fournira 250.000 AUD au Secrétariat CITES pour financer le détachement d'un cadre chargé de lutter contre le trafic des bois. Il fait état des diverses activités réalisées par l'Australie pour s'attaquer aux produits forestiers d'origine illégale, comme le travail accompli avec les grossistes et l'Initiative mondiale sur les forêts et le climat. Il annonce aussi que son gouvernement accueillera une réunion à haut niveau sur la gestion durable des forêts fin juillet 2007, et invite les Parties et les organisations intéressées à y participer.

Interprétation et application de la Convention

Dérogations et dispositions commerciales spéciales

47. Demandes d'enregistrement des établissements élevant en captivité à des fins commerciales des espèces inscrites à l'Annexe I (suite)

Le Royaume-Uni, qui a noté au début de la cinquième séance plénière un problème concernant les résultats du vote dans le compte rendu résumé CoP14 Plen. 4, demande que son vote pour la proposition soit enregistré. Les Philippines demandent que les votes de la Lettonie et du Royaume-Uni soient considérés comme faisant partie intégrante du décompte final, et donnent des détails sur la conservation, la protection et la lutte contre la fraude aux niveaux national et international aux

Philippines. Elles demandent un avis sur la manière de procéder concernant leur demande d'enregistrement.

Questions administratives

9. Elections et nominations aux Comités (suite)

9.4 Comité de la nomenclature (suite)

La Présidente note que le Comité de la nomenclature n'existe plus et que la Conférence doit nommer un spécialiste de la nomenclature zoologique au Comité pour les animaux et un spécialiste de la nomenclature botanique au Comité pour les plantes. Elle demande s'il y a des objections à la nomination des deux membres de l'ex-Comité de la nomenclature, M. Noel McGough (Royaume-Uni) et Mme Ute Grimm (Allemagne). En l'absence d'objections, ces deux personnes sont nommées.

9.2 Comité pour les animaux (suite)

et

9.3 Comité pour les plantes (suite)

Le Chili annonce que Mme Adriana Rivera (Colombie) et Mme Milcíades Mejía (République dominicaine) ont été choisies en tant que suppléantes au Comité pour les plantes. Concernant le Comité pour les animaux, M. Marcel Calvar (Uruguay) et M. José Alberto Álvarez (Cuba) ont été choisis en tant que représentants, et Mme Nereida Estrada (Honduras) et M. Álvaro Velasco (Venezuela) en tant que suppléants. Ces nominations sont acceptées.

Interprétation et application de la Convention

Amendement des annexes

66. Examen périodique des annexes

Le Président du Comité I indique que le projet de résolution sur l'examen périodique des annexes a été approuvé par consensus et que le texte figure dans le document Com. I. 14 (Rev. 1) avec des amendements mineurs qui apparaîtront dans le compte rendu résumé CoP14 Com. I. Rep. 15. Le projet de résolution est adopté.

67. Utilisation des annotations aux plantes inscrites à l'Annexe II et aux animaux et aux plantes inscrits à l'Annexe III

Le Président du Comité I indique que les révisions des résolutions Conf. 11.21 (Rev. CoP13) et Conf. 9.25 (Rev.), figurant respectivement dans les annexes 1 et 2 du document CoP14 Doc. 67, ont été approuvées par consensus. Le Comité a aussi approuvé l'insertion, au début du point 7 de la partie "Interprétation" des annexes, le texte figurant dans le document CoP14 Doc. 67, *Commentaires du Secrétariat*, paragraphe B. Ces révisions et cette insertion sont adoptées.

Soulevant un point ordre, la Norvège propose la discussion du compte rendu résumé CoP14 Plen. 4 avant celle du point 68 de l'ordre du jour, comme convenu lors de la séance du matin. La Présidente l'accepte.

La Norvège, dont l'Argentine, la République bolivarienne du Venezuela et les Etats-Unis se font l'écho, souligne que le rapport de la réunion ministérielle n'a pas été "adopté" mais qu'il en a été "pris note". La Chine souligne que la Jordanie devrait apparaître comme le membre suppléant de l'Asie au Comité permanent au lieu des Emirats arabes unis. La Bolivie signale un problème de carte de vote et indique qu'elle a voté contre la proposition enregistrée dans le vote 4. Les Etats-Unis ont d'autres commentaires et acceptent de les transmettre au Secrétariat.

Interprétation et application de la Convention

Amendement des annexes

68. Propositions d'amendements à l'Annexe I et à l'Annexe II

Les délégués sont informés que les propositions CoP14 Prop. 3, Prop. 7, Prop. 11, Prop. 19 et Prop. 20 ont été retirées.

Suivant les recommandations du Comité I, les propositions CoP14 Prop. 2, Prop. 9, Prop. 15 et Prop. 34 sont rejetées.

Les propositions CoP14 Prop. 1, Prop. 8, Prop. 12, Prop. 13, Prop. 14, Prop. 18¹, Prop. 22, Prop. 23, Prop. 24, Prop. 25, Prop. 28 et Prop. 35 sont adoptées sans débat.

Il est noté que les propositions CoP14 Prop. 4, Prop. 5 et Prop. 6 concernant les éléphants n'ont pas besoin d'être examinées car il y a consensus sur la proposition amendée soumise par le Tchad et la Zambie au nom de l'Afrique. Le texte agréé de la proposition amendée figure dans le document CoP14 Inf. 61, lu pour être enregistré dans le rapport du Comité I. Ce texte est adopté. La République centrafricaine réagit en attirant l'attention des participants sur la situation précaire des éléphants dans son pays et au Soudan du fait des troubles actuels au Darfour. L'Ouganda souhaite qu'il soit enregistré qu'il se dissocie de la déclaration concernant son rôle de voie de contrebande de l'ivoire, mentionné page 29 de la version française de la proposition CoP14 Prop. 6.

L'Algérie, appuyée par l'Egypte et le Kenya, demande la réouverture du débat sur la proposition CoP14 Prop. 10. La Norvège étant la seule Partie opposée à cette suggestion, le débat est rouvert.

L'Algérie note qu'un grand nombre de Parties (65) se sont abstenues lors du vote sur cette question au Comité I et que la question a ensuite été approfondie à des fins de sensibilisation. L'Allemagne, s'exprimant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, convient que les Etats de l'aire de répartition lui ont donné des arguments convaincants supplémentaires, de sorte qu'elle est à présent favorable à l'inscription proposée de *Gazella cuvieri* à l'Annexe I. L'inscription est adoptée par consensus.

Concernant la proposition CoP14 Prop. 15 sur *Lamna nasus*, l'Allemagne, s'exprimant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, annonce qu'elle ne demandera pas la réouverture du débat comme prévu mais qu'elle soulèvera à nouveau cette question à la CoP15. Quoiqu'il en soit, appuyée par les Etats-Unis, elle demande la réouverture du débat sur la proposition CoP14 Prop. 16 sur *Squalus acanthias*. L'Argentine et la Chine y sont opposées, déclarant qu'il n'y a pas de nouveaux éléments justifiant cette réouverture. L'Islande demande un vote au scrutin secret sur la réouverture du débat. La Présidente demande si 10 autres Parties sont en faveur du vote au scrutin secret, comme requis par le règlement intérieur; 10 autres Parties y sont favorables. La réouverture du débat sur la proposition est acceptée par 53 voix pour, 50 contre et 13 abstentions.

L'Allemagne, s'exprimant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, déclare que la population de l'hémisphère nord de l'espèce est en déclin et qu'elle remplit les critères d'inscription. Elle ajoute que des statistiques sur la pêche sont disponibles, que la pêche dans l'Atlantique Nord a été fermée en janvier 2007, et que des quotas de prises ont été fixés ailleurs. De plus, le Groupe d'experts de la FAO estime que le commerce est un facteur important de ce déclin.

L'Argentine, appuyée par le Canada qui estime que d'autres espèces ont un besoin plus urgent de protection, souligne que les stocks de hémisphère sud sont bien gérés et ne sont pas menacés. Elle est convaincue que l'inscription aux annexes CITES augmenterait la charge de travail de pays qui ont déjà des systèmes de gestion efficaces.

¹ Cette proposition a été modifiée par son auteur à la 10^e séance du Comité I afin de retarder de 18 mois l'entrée en vigueur.

L'Islande demande un vote au scrutin secret sur l'adoption de la proposition CoP14 Prop. 16 et reçoit un appui suffisant. La proposition CoP14 Prop. 16 est rejetée par 55 voix pour, 58 contre et 8 abstentions.

La proposition CoP14 Prop. 17 d'inscrire à l'Annexe I toutes les espèces de la famille Pristidae est adoptée avec un amendement indiquant que l'espèce *Pristis microdon* est inscrite à l'Annexe II avec l'annotation "A seule fin de permettre le commerce international des animaux vivants à destination d'aquariums appropriés et acceptables, principalement à des fins de conservation".

La Tunisie, appuyée par l'Algérie et le Maroc, demande la réouverture du débat sur la proposition CoP14 Prop. 21; la Bulgarie et le Mexique se déclarent opposés à cette réouverture. La réouverture du débat est acceptée par 42 voix pour, 69 contre et 10 abstentions (vote 7). La Tunisie, en tant qu'Etat de l'aire de répartition de *Corallium* spp., estime que l'inscription aux annexes CITES augmenterait le commerce illégal; elle souligne que le Groupe d'experts de la FAO recommande de rejeter l'inscription, estimant que ces espèces ne remplissent pas les critères d'inscription aux annexes. La Tunisie demande un vote au scrutin secret et l'obtient. Les Etats-Unis font valoir que les populations ont été décimées dans le monde et que peu de pays gèrent leurs stocks de manière durable. La proposition amendée est rejetée par 65 voix pour, 55 contre et 7 abstentions. Le Président du Comité I précise que les amendements proposés pour les résolutions et les projets de décisions qui dépendaient du succès de la proposition CoP14 Prop. 21 ne sont plus valables. Les Etats-Unis conviennent de poursuivre les consultations concernant la tenue d'ateliers.

Les propositions CoP14 Prop. 26 et Prop. 29 ont été retirées mais trois projets de décisions les concernant, dont le texte figure dans le compte rendu résumé CoP14 Com. I Rep. 10, sont adoptés.

Les propositions CoP14 Prop. 31, Prop. 32 et Prop. 33 ont elles aussi été retirées mais le projet de décision les concernant et le plan d'action, dont le texte figure dans le compte rendu résumé CoP14 Com. I. 10, sont adoptés.

La proposition CoP14 Prop. 27 est adoptée avec un amendement supprimant toute référence aux taxons de l'Annexe III.

La proposition CoP14 Prop. 30 est adoptée avec un amendement ajoutant l'annotation "Sert à désigner les grumes, les bois sciés, les placages, y compris les articles en bois non finis utilisés dans la fabrication des archets d'instruments de musique à cordes".

La proposition CoP14 Prop. 36 a été retirée mais le projet de décision résultant de la discussion et enregistré dans le compte rendu résumé CoP14 Com. I Rep. 13 est adopté.

La proposition CoP14 Prop. 37 est adoptée avec un amendement visant à insérer "vivants" dans le paragraphe A.2, après "*Taxus cuspidata* reproduits artificiellement".

Commerce d'espèces et questions de conservation

53. Eléphants

53.1 Commerce de spécimens d'éléphants

et

53.1 Addendum Commerce de spécimens d'éléphants

Le *Plan d'action pour le contrôle du commerce de l'ivoire d'éléphant d'Afrique*, renouvelé et amendé, dont le texte figure dans l'annexe du document CoP14 Doc. 53.1 Addendum, est adopté.

53.2 Suivi du commerce illicite de l'ivoire et d'autres spécimens d'éléphants

La Conférence prend note du document CoP14 Doc. 53.2.

53.3 Suivi de la chasse illicite dans les Etats des aires de répartition des éléphants

La Conférence prend note du document CoP14 Doc. 53.3.

53.4 Commerce illégal d'ivoire et contrôle des marchés intérieurs

Le document CoP14 Doc. 53.4 (Rev. 1) est retiré.

59. Requins

59.3 Mesures commerciales concernant *Lamna nasus* et *Squalus acanthias*

Les projets de décisions figurant dans l'annexe du document CoP14 Doc. 59.3 sont rejetés.

Clôture de la session

69. Fixation de la date et du lieu de la prochaine session ordinaire de la Conférence des Parties

La délégation du Qatar, notant que son pays est Partie à la Convention depuis 2001 et qu'il s'est activement employé à appliquer la Convention et à organiser d'autres réunions internationales, propose d'accueillir la 15^e session de la Conférence des Parties à Doha. Elle présente une courte vidéo sur le Qatar. L'offre du Qatar est acceptée par acclamation.

70. Allocutions de clôture

Le Suriname félicite la Présidente, le bureau et le Gouvernement néerlandais pour le travail qu'il ont accompli pour assurer la réussite de la CoP14. Le Secrétaire général exprime ses remerciements à toutes les personnes impliquées dans la session et la Présidente remercie tous les participants pour leur engagement en faveur de l'appel de la nature sauvage.

La Présidente déclare la session close à 17 h 50.

Résultats des votes

Clé: 0 = n'a pas voté; 1 = oui; 2 = non; 3 = abstention

Party / Parte / Partie	Vote 1	Vote 2	Vote 3	Vote 4	Vote 5	Vote 6	Vote 7
Afghanistan AF	0	0	0	0	0	0	0
Albania AL	0	0	0	0	0	0	0
L'Algérie DZ	1	2	2	1	3	1	1
Antigua et Barbuda AG	2	3	2	3	3	3	1
L'Argentine AR	1	2	2	3	1	1	2
Australiá AU	1	2	1	1	2	1	2
Austria AT	1	2	1	1	2	1	0
Azerbaïdjan AZ	0	0	0	3	3	3	1
Bahamas BS	1	2	2	1	2	1	2
Bangladesh BD	0	0	0	0	0	0	0
Barbados BB	0	0	0	0	0	0	0
Belarus BY	0	0	0	0	0	0	0
Belgium BE	1	2	1	1	1	1	2
Belize BZ	0	0	0	0	0	0	0
Benin BJ	0	0	0	0	0	0	0
Bhutan BT	2	0	0	0	0	0	0
Bolivia BO	1	1	2	2	1	1	2
Botswana BW	2	2	1	1	2	1	1
Le Brésil BR	1	2	2	2	1	1	2
Brunei Darussalam BN	0	0	0	0	0	0	0
Bulgarie BG	1	2	1	1	2	1	2
Burkina Faso BF	3	3	3	1	2	1	1
Burundi BI	1	2	2	1	1	1	0
Cambodia KH	2	1	2	3	1	3	1
Cameroon CM	1	3	1	1	2	1	1
Canada CA	3	2	2	1	2	1	2
Cape Verde CV	0	0	0	0	0	0	0
La République centrafricaine CF	0	0	0	0	0	0	0
Chad TD	0	0	0	0	0	0	0
Chile CL	1	2	2	2	1	1	2
China CN	2	2	2	2	2	1	2
Colombia CO	1	1	2	2	1	1	2
Comoros KM	0	0	0	0	0	0	0
Congo CG	0	0	0	0	0	0	0
Costa Rica CR	1	2	2	1	1	1	2
Côte d'Ivoire CI	1	2	1	1	2	1	2
Croatia HR	1	2	2	1	2	1	2
Cuba CU	2	2	2	2	1	1	1
Cyprus CY	1	2	1	1	2	1	2
Czech Republic CZ	1	2	1	1	1	1	2
Democratic Republic of the Congo CD	1	1	1	1	2	0	2
Denmark DK	1	2	1	1	2	1	2

Party / Parte / Partie	Vote 1	Vote 2	Vote 3	Vote 4	Vote 5	Vote 6	Vote 7
Djibouti DJ	0	0	0	0	0	0	0
Dominica DM	0	0	3	3	3	3	2
Dominican Republic DO	1	1	2	1	2	1	2
Ecuador EC	1	2	2	2	1	2	1
Egypt EG	1	3	3	3	3	1	1
El Salvador SV	0	0	0	0	0	0	0
Equatorial Guinea GQ	0	0	0	0	0	0	0
Eritrea ER	1	2	1	1	2	1	2
Estonia EE	1	2	1	1	2	1	2
Ethiopia ET	1	2	3	1	3	1	2
Fiji FJ	2	2	3	1	1	1	2
Finland FI	1	2	1	1	2	1	2
France FR	1	2	1	1	2	1	2
Gabon GA	2	1	2	2	1	2	1
Gambia GM	0	0	0	0	0	0	0
Georgia GE	0	0	0	0	0	0	2
Germany DE	1	2	1	1	2	1	2
Ghana GH	0	0	0	0	0	0	0
Greece GR	1	2	1	1	2	1	2
Grenada GD	2	1	2	2	1	2	3
Guatemala GT	1	1	2	2	1	2	2
Guinea GN	2	1	2	2	1	0	0
Guinea-Bissau GW	0	0	0	0	0	0	0
Guyana GY	3	2	3	3	3	3	1
Honduras HN	3	1	2	2	1	2	1
Hungary HU	1	2	1	1	0	1	0
Iceland IS	2	1	2	2	1	1	1
India IN	1	2	2	1	1	1	1
L'Indonésie ID	2	1	2	2	1	2	2
Iran (Islamic Republic of) IR	0	0	0	0	0	0	0
Ireland IE	1	1	1	1	2	1	2
Israel IL	1	2	2	3	1	1	3
Italy IT	1	2	1	1	2	1	2
Jamaica JM	3	3	2	2	1	1	3
Japan JP	2	1	2	2	1	2	1
Jordan JO	1	1	2	2	1	2	1
Kazakhstan KZ	0	0	0	0	0	0	0
Kenya KE	1	2	2	1	2	1	2
Kuwait KW	0	1	2	2	1	1	1
Lao People's Democratic Republic LA	1	3	2	1	1	1	2
Latvia LV	1	2	1	1	2	1	1
Lesotho LS	0	0	0	0	0	0	0
Liberia LR	2	2	3	1	1	0	2
Libyan Arab Jamahiriya LY	0	0	0	0	0	0	0
Liechtenstein LI	2	1	1	1	2	1	2
Lithuania LT	0	0	0	0	0	0	0
Luxembourg LU	1	2	1	1	2	1	2
Madagascar MG	1	2	2	1	2	1	1

Party / Parte / Partie	Vote 1	Vote 2	Vote 3	Vote 4	Vote 5	Vote 6	Vote 7
Malawi MW	1	2	2	1	1	1	2
La Malaisie MY	2	1	2	2	1	2	2
Mali ML	3	2	1	3	2	1	3
Malta MT	1	2	1	1	2	1	2
Mauritania MR	0	0	0	0	0	0	0
Mauritius MU	1	2	2	1	1	1	1
Le Mexique MX	1	2	2	1	2	1	2
Monaco MC	1	2	3	1	3	1	2
Mongolia MN	1	1	2	1	1	1	2
Montenegro ME	0	0	0	0	0	0	0
Morocco MA	2	1	2	1	1	1	1
Mozambique MZ	1	3	1	1	3	1	2
Myanmar MM	0	0	0	0	0	0	0
Namibia NA	2	1	2	0	1	0	1
Nepal NP	1	2	2	1	0	1	3
Les Pays-Bas NL	1	2	1	1	2	1	1
New Zealand NZ	1	2	1	1	1	1	1
Nicaragua NI	1	2	0	1	1	1	2
Niger NE	1	3	3	3	3	3	3
Nigeria NG	0	0	0	0	0	0	0
La Norvège NO	2	2	1	1	2	1	2
Pakistan PK	3	2	2	3	1	0	0
Les Palaos PW	2	1	2	2	1	1	2
Panama PA	0	0	0	0	0	0	0
Papua New Guinea PG	0	0	0	0	0	0	0
Paraguay PY	0	0	0	0	0	0	0
Le Pérou PE	1	1	2	2	1	2	1
Philippines PH	2	2	2	1	1	1	2
Poland PL	1	2	1	1	2	1	0
Portugal PT	1	2	1	1	2	1	2
Qatar QA	2	3	2	2	1	3	3
Republic of Korea KR	2	2	2	1	2	1	1
Republic of Moldova MD	2	2	1	1	2	2	2
Romania RO	1	2	1	1	2	1	2
Russian Federation RU	1	1	2	2	1	2	3
Rwanda RW	0	0	0	0	0	0	0
Saint Kitts et Nevis KN	2	2	2	3	1	3	1
Saint Lucia LC	2	1	2	3	3	3	1
Saint Vincent et the Grenadines VC	2	1	2	3	3	3	1
Samoa WS	0	0	0	0	0	0	0
San Marino SM	1	2	1	1	2	1	2
Sao Tome et Principe ST	0	0	0	0	0	0	0
Saudi Arabia SA	0	0	0	0	0	0	0
Senegal SN	2	2	3	1	2	1	2
Serbia RS	1	3	3	3	3	3	2
Seychelles SC	0	0	0	0	0	0	0
Sierra Leone SL	1	3	2	1	3	1	3
Singapore SG	2	1	2	2	1	1	1

Party / Parte / Partie	Vote 1	Vote 2	Vote 3	Vote 4	Vote 5	Vote 6	Vote 7
Slovakia SK	1	2	1	1	2	1	2
Slovenia SI	1	2	1	1	2	0	0
Solomon Islands SB	0	0	0	0	0	0	0
Somalia SO	0	0	0	0	0	0	0
South Africa ZA	3	2	1	1	2	1	2
Spain ES	1	2	1	1	2	1	2
Sri Lanka LK	0	0	0	0	0	0	0
Sudan SD	0	0	0	0	0	0	0
Suriname SR	0	2	1	1	3	1	2
Swaziland SZ	1	2	1	2	2	1	2
Sweden SE	1	2	1	2	2	1	2
La Suisse CH	1	1	1	1	2	1	1
Syrian Arab Republic SY	0	0	2	2	1	2	1
Thailand TH	2	1	2	2	1	3	1
The former Yugoslav Republic of Macedonia MK	0	0	0	0	0	0	0
Togo TG	1	1	1	1	1	1	1
Trinidad et Tobago TT	2	1	2	2	3	1	2
Tunisia TN	2	3	2	2	1	1	1
Turkey TR	1	1	2	2	2	1	1
Uganda UG	2	3	2	2	1	1	1
Ukraine UA	3	2	3	1	3	1	2
United Arab Emirates AE	0	1	2	2	2	2	1
Le Royaume-Uni of Great Britain and Northern Ireland GB	1	2	1	1	2	1	2
United Republic of Tanzania TZ	2	2	1	1	1	1	2
United States of America US	1	2	2	3	2	3	2
Uruguay UY	1	2	2	2	1	1	2
Uzbekistan UZ	0	0	0	0	0	0	0
Vanuatu VU	2	2	3	3	3	1	3
Venezuela (Bolivarian Republic of) VE	1	2	2	1	3	1	2
Viet Nam VN	2	3	3	3	3	1	2
Yemen YE	0	1	2	2	1	3	1
Zambia ZM	2	2	2	1	1	1	1
Zimbabwe ZW	0	1	1	1	2	1	1